



CIRCULAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

LYCEE PROFESSIONNEL PRIVÉ AGRICOLE SAINTE JEANNE D'ARC
(Document à conserver durant l'année scolaire)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans notre établissement à la rentrée prochaine. Nous vous adressons ce courrier qui contient des informations utiles pour le bon déroulement de son année scolaire. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec lui.

Bruno PIVOTTI

Directeur

02 47 91 80 20

lhj.ste-jeanne-arc@apprentis-auteuil.org

Marie-Cécile DENEL

Responsable pédagogique

02 47 91 80 20

lhj.ste-jeanne-arc@apprentis-auteuil.org

Florence BRUNO

Comptabilité - Facturation familles

02 47 91 80 22

florence.bruno@apprentis-auteuil.org

Carole DROUCHEAU

Secrétariat des élèves

02 47 91 80 20

lhj.ste-jeanne-arc@apprentis-auteuil.org

VOS INTERLOCUTEURS

Si vous souhaitez nous contacter par mail : lhj.ste-jeanne-arc@apprentis-auteuil.org

Site internet du lycée : <http://saintejeannedarc.apprentis-auteuil.org>

Accueil et secrétariat :

Lundi 8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 00

Mardi 8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 00

Mercredi 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00

Jeudi 8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 00

Vendredi 8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 16 h 00

NB : Prise en charge éducative des élèves, les matins à partir de 7h45.

RÈGLEMENT INTERIEUR

En s'inscrivant au lycée professionnel agricole Sainte Jeanne d'Arc, les parents et l'élève acceptent, de fait, le règlement intérieur remis lors de la rentrée scolaire.

LES PROFESSEURS

Les professeurs sont en mesure de vous tenir informés du travail et des résultats scolaires de votre enfant et restent à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Par ailleurs, le Professeur Principal de votre enfant peut également vous recevoir sur rendez-vous.

A la fin de chaque trimestre, vous recevez un bulletin scolaire avec les moyennes du trimestre, les appréciations des professeurs et les conclusions du conseil de classe. Ces informations, ainsi que le cahier de texte numérique, sont consultables sur internet par le biais de Ecole Directe. Un mot de passe vous sera remis à la rentrée vous permettant d'accéder à ce service. Veillez à le conserver précieusement, il vous servira toute l'année scolaire.

Il est attribué un carnet de liaison à chaque élève en début d'année. Nous vous demandons d'y porter une attention particulière. C'est le lien entre l'établissement et la famille.

LES CONDITIONS FINANCIÈRES (cette rubrique ne concerne pas les jeunes placés Aide Sociale à l'Enfance)

La convention de scolarisation qui définit en détail les conditions financières vous a été transmise avec le dossier d'admission.

Les frais d'accueil tiennent compte des vacances scolaires et des stages, ils comprennent les repas ainsi que toutes les sorties pédagogiques et autres activités (Projets Pluridisciplinaires à Caractère Professionnel, Association Sportive...).

LES FOURNITURES SCOLAIRES

Chaque jeune devra obligatoirement posséder, le jour de la rentrée, le petit matériel de base nécessaire pour suivre les cours dans de bonnes conditions. Vous trouverez ci-joint la liste des fournitures.

Important : Les livres sont prêtés aux jeunes par l'établissement. En cas de perte ou de détérioration de ceux-ci, ils vous seront facturés au-delà de la caution de 15 euros. Nous vous invitons donc à responsabiliser votre enfant pour qu'il prenne soin de ses fournitures scolaires.

LA RESTAURATION

Le self du Lycée propose tous les jours un repas équilibré avec une entrée, un plat principal, fromage et dessert. Il est ouvert le midi de 11 h 30 à 13 h 30 et accessible aux élèves demi-pensionnaires et internes. L'introduction de denrées alimentaires pour les externes n'est plus autorisée à compter de la rentrée scolaire 2020.

STATIONNEMENT DES DEUX ROUES

Une aire de stationnement à vélos et cyclomoteurs est mise à disposition des jeunes. Cette aire de stationnement est sans surveillance et la direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

LES SORTIES

La responsabilité de prise en charge des élèves est réglementée et les sorties exceptionnelles doivent faire l'objet d'une autorisation du responsable légal (jeune mineur), sachant que l'objectif est d'accompagner les jeunes vers leur autonomie.

ASSURANCE

Tout jeune scolarisé dans le Lycée Professionnel Agricole Sainte Jeanne d'Arc se doit d'être couvert par une assurance Responsabilité Civile souscrite à titre personnel. **En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir avant la rentrée une attestation de votre assurance pour le temps scolaire.**

Sachez néanmoins que les élèves bénéficient de la garantie Responsabilité Civile individuelle accident-rapatriement souscrite auprès de Pilliot assurances par Apprentis d'Auteuil pendant les stages en entreprise et les activités extra-scolaires (voyages...) organisés par les lycées.

LES TEMPS FORTS DU LYCÉE AGRICOLE

| | | |
|---|---|---|
| Rentrée scolaire | Le Mardi 1 septembre 2020 | 10h30 pour les élèves de CAPa1, 3eme et 2 ^{nde} |
| | Le Mercredi 2 septembre 2020 | 8h30 pour les élèves CAPa2, BAC PRO 1 et 2 |
| Après-midi de cohésion | Vendredi 4 septembre 2020 | Tous les élèves sont présents. Goûter de 16h à 17h auquel les parents sont conviés. |
| Réunion parents / professeurs/ Educateurs | Le mardi 3 Novembre 2020 à 17h00 Le jeudi 1 ^{er} Avril 2021 à 17h00 | Rencontres individuelles avec les enseignants |
| Semaine de la réussite, Apprentis d'Auteuil | Fin Novembre 2020 | Remise officielle des diplômes – valorisation des parcours de réussite. (date à préciser) |
| Fête des Plantes | Dimanche 23 Mai 2021 | |
| Noël des jeunes | Le vendredi 18 décembre 2020 | Moment festif et animations autour de Noël. |
| Journées Portes Ouvertes | Samedi 30 janvier 2021 Samedi 20 mars 2021 Samedi 26 juin 2021 | Découverte de nos classes et formations |
| Réunions pédagogiques | 2 réunions à déterminer | Les élèves n'auront pas cours ces jours-là. La sortie des classes est faite la veille. |
| Fin d'année scolaire | Mercredi 30 Juin 2021 | Sortie des classes à 11h30 |

LE CALENDRIER DES STAGES INDIVIDUELS en entreprise sur l'établissement :

- 3^{ème} E.A. : 2 semaines du lundi 25 janvier au samedi 6 février 2021
1 semaine du lundi 29 Mars au samedi 03 avril 2021
- 3^{ème} à Alternance Renforcée (AR) : 1 semaine du lundi 12 octobre au samedi 17 octobre 2020
1 semaine du lundi 23 novembre au samedi 28 novembre 2020
2 semaines du lundi 25 janvier au samedi 06 février 2021
1 semaine du lundi 08 mars au samedi 13 mars 2021
1 semaine du lundi 29 mars au samedi 03 avril 2021
2 semaines du lundi 12 avril au samedi 24 avril 2021
2 semaines du lundi 31 mai au samedi 12 juin 2021
- CAPa1 : 3 semaines du lundi 09 novembre au samedi 28 novembre 2020
3 semaines du lundi 31 mai au samedi 19 juin 2021
- CAPa2 : 3 semaines du lundi 21 septembre au samedi 10 octobre 2020
3 semaines du lundi 12 avril au vendredi 30 avril 2021
- 2NJPF 2 semaines du lundi 05 octobre au samedi 17 octobre 2020
2 semaines du lundi 19 avril au vendredi 30 avril 2021
- BACPRO1AP et BACPRO2AP 3 semaines du lundi 09 novembre au samedi 28 novembre 2020
4 semaines du lundi 01 mars au samedi 27 mars 2021
- **Pour toutes les classes : 1 semaine de stage collectif appelée « semaine verte » pour préparer la fête des plantes du 17 au 21 mai 2021.**

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020/2021 (sous réserve d'éventuelles modifications ministérielles):

- Vacances de la Toussaint du samedi 17 octobre au dimanche 1er novembre 2020
- Vacances de Noël du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 03 janvier 2021
- Vacances d'hiver du samedi 20 février au dimanche 08 mars 2021
- Vacances de printemps du samedi 24 avril au dimanche 09 mai 2021
- Ascension jeudi 13 mai, vendredi 14 mai et samedi 15 mai 2021.

*les vacances débutent après la sortie de classe et la reprise des cours a lieu le lendemain matin à 8h30.

Les pièces manquantes au dossier d'admission devront impérativement être remises au professeur principal le jour de la rentrée (noms des professeurs principaux transmis à la rentrée).

| Classe | Professeurs Principaux |
|---------------|-------------------------------|
| 3è E.A | Monsieur Haurant |
| CAPa1JP | Madame Mendy |
| CAPa2JP | Monsieur Brémond |
| CAPa1SAPVER | Madame Le Moal |
| CAPa2SAPVER | Madame Le Moal |
| 2NJPF | Monsieur Paris |
| BP1AP | Madame Bourgeois |
| BP2AP | Madame Bourgeois |

LE CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONSEILS DE CLASSE 2020/2021 :

- Trimestre 1
 - o 1^{er} décembre 2020 : Conseils de classe CAPa2 et 2nde NJPF
 - o 3 décembre 2020 : Conseil de classe 3^e EA et 3^e AR
 - o 8 décembre 2020 : Conseil de classe CAPa1
 - o 10 décembre 2020 : Conseil de classe 1ere et Terminale BAC PRO
- Trimestre 2
 - o 16 mars 2021 : Conseils de classe CAPa2 et 2nde NJPF
 - o 18 mars 2021 : Conseil de classe 3^e EA et 3^e AR
 - o 23 mars 2021 : Conseil de classe CAPa1
 - o 25 mars 2021 : Conseil de classe 1ere et Terminale BAC PRO
- Trimestre 3
 - o 11 mai 2021 : Conseils de classe des 3^e EA et 3^e AR, CAPa2 et Terminale BAC PRO
 - o 22 juin 2021: CAPa1 et 2nde NJPF
 - o 24 Juin 2021 : 1ere BAC PRO

La réussite scolaire de votre enfant mérite une étroite collaboration entre nous tous. Vous pouvez compter sur l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative du lycée professionnel agricole Sainte Jeanne d'Arc.

Fait à Loches, le

Le Directeur d'Etablissement
Bruno PIVOTTI

